

LE CBD FLUIDIFIE-T-IL LE SANG ?

Par Profil supprimé Postée le 08/06/2019 17:44

Bonjour,

Je compte me faire un tatouage dans une semaine, et il est préconisé de ne pas consommer de cannabis car cela aurait une influence sur la fluidité du sang, tout comme l'alcool.

De ce fait, je souhaiterais savoir si, dans un premier temps c'est un fait avéré, et si, dans un second temps, le CBD à moins de 0,2% de THC procure le même effet sur le sang ?

J'envisage d'essayer le CBD comme alternative, mais je n'ai pas trouvé d'informations pouvant me permettre de savoir s'il y a un risque quelconque sur l'épaisseur du sang, de peur de saigner plus que la normal lors de la réalisation d'un tatouage.

Merci d'avance pour votre réponse,

Cordialement,
M. XXX

Mise en ligne le 11/06/2019

Bonjour

Généralement en effet lors d'intervention médicale, dentaire ou chirurgicale il est déconseillé de consommer du cannabis afin d'éviter les complications et de favoriser une bonne cicatrisation.

Sachez que le CBD légal en France doit être produit à partir d'une plante contenant moins de 0,2% de THC. Ce n'est de fait pas le produit final consommé qui doit détenir moins de 0,2% de THC. Le produit final devrait ne devrait plus contenir de THC. Vous pourrez trouver cette information sur le site officielle de la Mildeca, Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Afin de répondre à la question de savoir si une consommation de CBD impacte la fluidité du sang ou la cicatrisation, nous vous conseillons de contacter un service de pharmacovigilance qui pourra vous répondre. Vous trouverez facilement les coordonnées d'un centre de votre région sur internet. Des docteurs en pharmacologie vous répondent par téléphone ou par mail.

Cordialement.
